

Un budget européen plus réaliste qu'ambitieux

La Commission Juncker devra batailler sévèrement pour faire adopter le nouveau budget européen pour 2021-2027. Un cadre financier que le Brexit vient largement compliquer. Mercredi, les grandes lignes de ce budget ont été dévoilées. Mais attention, la version finale est souvent sensiblement différente.

Pour l'augmentation du budget, qui était prévue malgré le Brexit, le président de la Commission Jean-Claude Juncker a privilégié la fourchette basse, soit 1,1 % du Revenu national brut : « Si nous avions maintenu toutes les politiques existantes et intégré les nouvelles missions, c'est un budget à 2 % que nous aurions dû présenter, et il aurait été immédiatement refusé.

Nous proposons un budget réaliste et raisonnable. »

Par ailleurs, le nouvel exercice prévoit également l'arrivée de nouvelles taxes et impôts. On compte notamment une taxe sur les plastiques non recyclés et un impôt sur les sociétés sur une base taxable commune consolidée. ■

Budget : Juncker privilégie le réalisme sur l'ambition

EUROPE L'enveloppe est revue à la baisse et conditionnée

► La Commission a présenté sa proposition de budget 2021-2027.

► Une épure plus modeste que ce qu'elle avait laissé entendre.

C'est la dernière grande initiative politique de sa mandature, que la Commission européenne a présentée ce mercredi : le projet de cadre financier pluriannuel (CFP), soit le budget pour les années 2021-2027. Un budget dont l'élaboration – a avoué le président de la Commission Jean-Claude Juncker – a été plus difficile que jamais en raison du trou annoncé par le départ prochain du Royaume-Uni, mais aussi d'une série de missions nouvelles que doit assumer l'UE. Après un an de réflexion et de travaux, dont il avait résulté que le moment était venu, sous la pression des événements (Brexit, redéfinition existentielle des missions de l'Union, chamboulements stratégiques...) de repenser fondamentalement le budget européen. C'est finalement une épure très traditionnelle qu'ont présenté mercredi, d'abord au Parlement européen réuni en session plénière, puis à la presse, Jean-Claude Juncker et son commissaire au Budget Günther Oettinger.

Il faudra pas mal de temps pour évaluer les impacts réels des

grandes options choisies par la Commission, qui détaillera dans les prochaines semaines les différents volets de son CFP. Mais quelques premières tendances se dessinent déjà, dans un cycle qui ne fait que s'ouvrir : ce sera, une fois le projet connu dans son entièreté, les États membres d'un côté, et le Parlement européen de l'autre, qui négocieront ce CFP. Et la version finale en est toujours sensiblement différente de l'épure d'origine...

1 Le montant total. C'est à croire que la Commission a capitulé devant les États membres avant même d'avoir livré bataille. L'exécutif européen, et particulièrement son commissaire au Budget Günther Oettinger, avaient annoncé depuis des mois que, même sans le Royaume-Uni, le budget de l'UE devrait connaître une augmentation sensible. Alors que le CFP 2014-2020 avait été limité à 1,03 % du Revenu national brut (RNB, proche du PIB), Oettinger avait indiqué qu'il proposerait un budget situé entre 1,1 % et 1,19 % du RNB. À l'approche du week-end dernier encore, les indiscretions évoquaient un budget à 1,16 % du RNB. Résultat des courses : la Commission Juncker a fixé le compteur à... 1,1 %, soit la fourchette la plus basse. En chiffres absolus, et en euros de 2018, le budget septennal prochain se monterait donc à 1.134

milliards d'euros, pour 1.087 milliards pour la période de sept ans actuelle. Une très légère augmentation donc, en dépit de la perte des quelque 100 milliards britanniques, qui s'explique par la croissance et par la larme de 0,07 % supplémentaire sur le RNB.

Pourquoi avoir choisi la fourchette basse ? Explication du président de la Commission : « Si nous avions maintenu toutes les politiques existantes et intégré les nouvelles missions, c'est un budget à 2 % que nous aurions dû présenter, et il aurait été immédiatement refusé. Nous proposons un budget réaliste et raisonnable. » En d'autres termes, M. Juncker, qui veut absolument boucler le CFP avant les prochaines élections européennes de 2019, a préféré taper bas pour accélérer la négociation avec les capitales.

2 Le robot sur les politiques agricole, de pêche et de cohésion. C'était annoncé : pour financer les nouveaux défis (migration, défense des frontières, augmentation des politiques de soutien aux secteurs d'avenir, ou encore doubler Erasmus) les politiques traditionnelles de l'UE absorbant 80 % des dépenses actuellement, allaient être sensiblement réduites : le dernier chiffre évoqué la semaine dernière était de moins 6 %. Au final, la politique agricole est amputée de 5 % de son budget, mais les politiques de cohésion (régionale et sociale), pour-

tant moins dotées que la PAC, encaissent le plus : moins 7 %.

En matière agricole, la Commission propose d'accorder une flexibilité beaucoup plus grande aux États membres dans l'usage des aides agricoles, notamment en faisant glisser des fonds des montants des aides directes aux agriculteurs vers les autres programmes. La tendance semble être totalement inverse dans les fonds de cohésion, dont les provinces wal-

lonnes, mais aussi Bruxelles, bénéficient grandement. La Commission propose que l'attribution de ces fonds soit conditionnée au respect des « recommandations » adressées chaque an-

née aux États membres en matière discipline budgétaire et de réformes structurelles. Et d'après un projet de règlement sur la répartition des fonds sociaux, dont *Le Soir* a obtenu une copie, qui sera présenté le 29 mai, l'exécutif européen prévoit que chaque pays (ou région, dans le cas de la

Belgique) devra s'en tenir à un seul programme. Autrement dit : ces fonds de cohésion deviendraient un instrument, beaucoup plus centralisé au niveau européen, au service de la discipline budgétaire et des réformes. Karl-Heinz Lambertz, l'ex-président de la communauté germanophone de Belgique et actuellement président du Comité européen des Régions, mettait en garde mercredi soir : « *Exclure les communautés régionales et locales de leur voix au chapitre (...) couplé à la fragmentation des outils et aux coupes dans les politiques régionales, risque de miner gravement la cohésion européenne dans la prochaine décennie.* »

3 Ressources nouvelles. Nous l'avions dévoilé dans nos éditions de lundi : outre l'augmentation de la part des revenus

des droits de douane perçus par les États mais reversés à l'UE (de 80 à 90 %), la Commission propose d'arrondir le budget par une série d'impôts ou taxes européennes : une taxe sur les plastiques non recyclés, un impôt sur les sociétés de 3 % sur une base taxable commune consolidée, mais aussi l'annexion de 20 % des bénéfices du système européen des certificats d'émission (ETS). Pas de trace par contre des revenus d'une future taxe sur les revenus des grandes entreprises du numérique, ni de la taxe sur les transactions financières. L'une comme l'autre paraissent encore tellement hypothétiques, que les inscrire dans un budget aurait paru présomptueux...

4 Les premières réactions. Alors qu'il avait revendiqué dans ses rapports un budget correspondant à 1,3 % du RNB, le Parlement européen a réagi mercredi de manière étonnamment

positive au projet de CFP pourtant très conservateur du couple Juncker-Oettinger. Le son de cloche a été très différent dans les capitales. Les petits États, mais importants contributeurs nets (Pays-Bas, Danemark et Autriche), ont matraqué le CFP. D'abord parce qu'il continue à faire la part trop belle à la politique agricole commune, plutôt que de rééquilibrer l'effort vers les secteurs innovants. Mais aussi parce que la Commission veut supprimer leurs « rabais dans le rabais britannique », même si elle propose d'étaler l'effort sur 5 ans. La France a quant à elle réagi à la réduction des aides directes aux agriculteurs, tandis que la Pologne, première bénéficiaire des fonds régionaux, montait dans les tours à ce sujet... « *Je connais la chanson* », répliquait placidement Jean-Claude Juncker, qui a été Premier ministre pendant 19 ans. ■

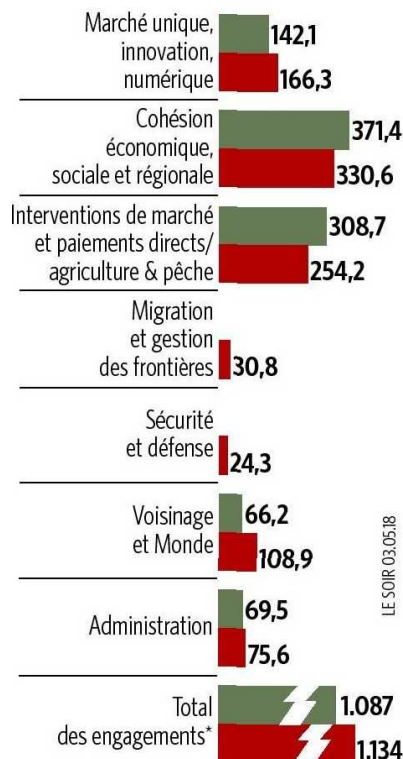
JUREK KUCZKIEWICZ

Les principaux postes du cadre financier pluriannuel de l'UE

En milliards d'euros

■ Budget 2014-2020

■ Budget 2021-2027



LE SOIR 03.05.18

* Ne représente pas le total des postes précédents
La composition des postes ayant été modifiée, les comparaisons sont à juger avec précaution

changement Pas d'Etat de droit, pas de subventions !

S'il y a une réelle nouveauté dans le volumineux paquet, pas encore entièrement détaillé, que représente le projet de budget pluriannuel présenté par la Commission, c'est bien celui-là : le fait de conditionner l'obtention des fonds européens au respect de l'Etat de droit. Et pour le coup, contrairement à ce qui s'est passé sur les chiffres du budget, annoncés ambitieux mais présentés très réalistes, la proposition de la Commission Juncker est beaucoup plus dure que ce qu'elle a voulu en dire mercredi lors des présentations au Parlement puis face à la presse.

L'origine de l'idée, on la connaît (voir notamment *Le Soir* de lundi) : nombre de pays, mais aussi la Commission et le Parlement européen, sont excédés par les libertés qu'ont pris, avec l'Etat de droit, des pays comme la Pologne et la Hongrie.

Sentiment général des Etats membres plus anciens (on résume) : « *Nous payons pour aider ces pays à combler l'écart avec nous, mais ils ne respectent plus nos valeurs démocratiques, et refusent les efforts de solidarité dans le partage de l'accueil des réfugiés...* »

La Commission avait annoncé en janvier qu'elle préparerait un nouvelle « conditionnalité » entre les fonds européens et le respect de l'Etat de droit, ou au moins l'existence de systèmes judiciaires indépendants et efficaces. Puis, comme *Le Soir* l'avait révélé il y a une dizaine de jours, la commissaire à la Justice Vera Jourova en charge de ce nouveau mécanisme, avait paru recentrer la notion d'Etat de droit sur un seul aspect : le contrôle de l'utilisation de l'argent du contribuable européen et la lutte contre les fraudes aux fonds de l'UE. Lors de ses interventions mercredi, Jean-Claude Juncker aussi insistait : « *Ce nouveau mécanisme ne vise pas des pays en particulier* », alors que chacun avait la Pologne et la Hongrie en tête...

A l'examen du projet de règlement concoté par la Commission, le mécanisme en question s'avère pourtant très dur, et les pays visés clairement identifiés : « *Des événements récents ont démontré un affaiblissement généralisé de l'équilibre des pouvoirs, et la baisse du respect de l'Etat de droit est une source d'inquiétude interne à l'UE* ». D'où la nécessité de « ren-

forcer les obligations actuelles (...) par des mesures supplémentaires pour assurer le respect de l'Etat de droit ».

Concrètement, la Commission prévoit donc que « *des mesures appropriées seront prises lorsqu'une déficience généralisée en matière d'Etat de droit affecte ou*

ou risque d'affecter la saine gestion ou la protection des intérêts de l'Union ». Mais

la protection de ces « *intérêts de l'Union* » est comprise de manière très large. Car au nombre des risques, la Commission place en tête « *la mise en danger de l'indépendance du système judiciaire* ». Soit précisément ce qui s'est passé en Pologne ces deux dernières années. Les sanctions possibles ? La suspension du paiement de fonds européens. Selon la procédure proposée, il suffirait à la Commission de proposer ces sanctions au Conseil (les Etats). Celles-ci seraient automatiquement adoptées, sauf si une majorité qualifiée de pays (55 % des Etats représentant 65 % de la population de l'UE) était rassemblée pour s'y opposer. Ce qui est notoirement très difficile à obtenir..

J.Kz